Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501661-20260227-2026_17-DE

Mairie de MARPIRE
Ille-et-Vilaine
3522

N° 2026/17

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17.02.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
Le 27 FEVRIER, à 20H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme MOUSSU Thérèse, Maire.
Etaient présents : MOUSSU Thérèse - TRAVERS Alain - PASQUEREAU Sylvie - HALLET Christelle - PAIN Jean-Yves - COUROUSSE Stéphanie - GARDAN Nadine - LEJAS Frédéric - DAGUISE Laurent - FAUCHEUX Ludivine - TROPEE Rémi - BEAUDUCEL Cécile - DUBOIS Gildas - BRISSIER Régis formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : ALBARET Coralie
M. BRISSIER Régis a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec le SDE 35 portant sur la réalisation d'une opération d'effacement de réseaux, route des Lacs + demande de fonds de concours

Madame le Maire expose une étude détaillée du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine concernant l'effacement de réseaux, route des Lacs. Le coût estimatif des travaux est de 81 121,90€ HT.
Le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine subventionnerait à hauteur de 35 283,67€ HT. Le reste à charge pour la commune serait de 45 838,23€ HT.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours (2ème enveloppe) auprès de Vitré Communauté concernant cette opération soit 16 752.89€ HT (37% du reste à charge).

Plan de financement global estimatif

Désignation	Montants HT
Travaux sur le réseau électrique	35 632,76
Travaux sur le réseau d'éclairage public	24 244,75
Travaux sur les infrastructures de télécommunications	14 290,39
Etudes	6 954,00
Total HT justifiant la demande	***81 121,90***
Financement	
Subvention SDE35 réseau électrique	23 161,29
Subvention SDE35 éclairage public	12 122,38
Fonds de concours réseau électrique	2 334.27
Fonds de concours réseau éclairage public	7 273.43
Fonds de concours réseau télécom	7 145,19
Autofinancement	29 085,34
Total	***81 121,90***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir la proposition du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine, pour un montant estimatif de reste à charge de 45 838.23€ HT pour l'effacement de réseaux, Route des Lacs,
- De solliciter auprès de Vitré Communauté, un fonds de concours (2ème enveloppe) d'un montant de 16 752.89 €,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Thérèse MOUSSU

MAIRIE de MARPIRE (Ille-et-Vilaine)